

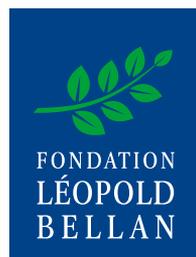
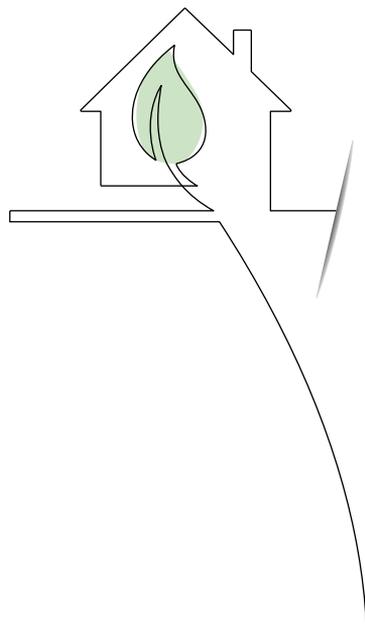
# Centre Augustin Grosselin

**SIPFP** : Section d'Initiation et de Première Formation Professionnelle

**SEHA** : Section pour Enfants avec Handicaps Associés

## Léopold Bellan

PARIS 14<sup>ème</sup>



*Pour la santé  
et l'autonomie*

# SOMMAIRE

## QUI SOMMES-NOUS ? 2

- Notre établissement
- Missions et objectifs
- Notre organisation

## UNE JOURNÉE TYPE 7

## VOTRE ACCOMPAGNEMENT 8

- Un accompagnement global
- Lien avec les familles

## LES ÉQUIPES 13

## VOTRE PARCOURS 14

- La pré-admission
- L'admission
- Le projet personnalisé d'accompagnement
- Le service d'orientation et de suite

## VIE QUOTIDIENNE 18

- A l'externat
- A l'internat
- Les règles de vie
- Assurances obligatoires
- Modalités financières

## NOS PARTENAIRES 24

## VOTRE PARTICIPATION 26

## VOS DROITS ET VOTRE PROTECTION 27

## LA FONDATION LÉOPOLD BELLAN 30



# Bienvenue



CAROLINE BLOY-DENEL  
Directrice

Votre enfant rejoint aujourd'hui le Centre Augustin Grosselin, l'un des établissements de la Fondation Léopold Bellan, spécialisé dans la déficience auditive.

Nous vous souhaitons la bienvenue.

Le but de ce livret d'accueil est de vous accompagner dans vos premiers jours au sein de notre structure, de vous éclairer sur nos missions et notre fonctionnement interne et de faire connaissance avec nos méthodes de travail pédagogiques, éducatives, professionnelles et thérapeutiques.

Vous trouverez dans ce livret les réponses à un certain nombre de vos questions. N'hésitez pas à vous adresser directement à l'équipe pour obtenir des informations complémentaires.

Au nom de tous, je souhaite à votre enfant une bonne intégration parmi nous.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Caroline Bloy-Denel', with a horizontal line underneath.





# QUI SOMMES- PRÉSENTATION GÉNÉRALE NOUS ?

## NOTRE ÉTABLISSEMENT

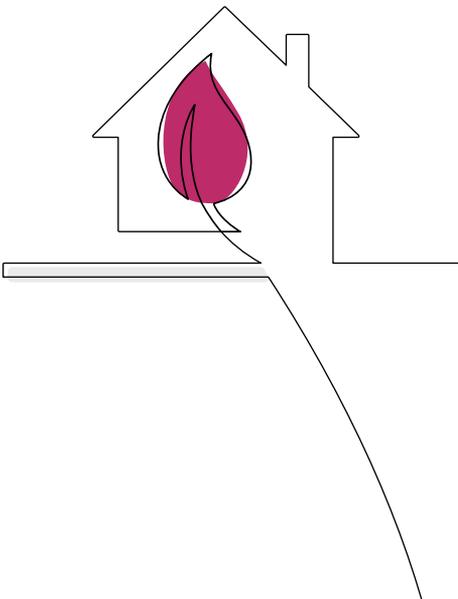
Le Centre Augustin Grosselin (CAG) est un Institut pour Déficients Auditifs (IDA), autrement dit un lieu d'apprentissage, de soins, de vie et de développement pour l'avenir de jeunes déficients auditifs.

Il accueille 60 jeunes, âgés de 12 à 18 ans (avec prolongation possible jusqu'à 20 ans), avec ou sans handicaps associés.

Il est composé de deux sections : la Section d'Initiation et de Première Formation Professionnelle (SIPFP), et la Section pour Enfants avec Handicaps Associés (SEHA). Le centre dispose également d'un internat.

Dans le cadre d'un Service de Soutien à l'Éducation Familiale et à la Scolarisation (Ssefs), le CAG accompagne également des enfants à partir de l'âge de 3 ans, scolarisés dans des établissements de l'Éducation nationale. L'activité du Ssefs est détaillée dans un autre livret.

Situé dans le 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris, le centre est accessible par plusieurs lignes de métro et de bus.



*“ Nous prenons en compte les potentiels de chaque jeune et l’aidons à développer ses compétences pour envisager sa future vie d’adulte.”*



Nous sommes joignables du lundi  
au vendredi de 8h30 à 17h30  
au 01 45 45 46 76  
ainsi que par mail :  
[cag@fondationbellan.org](mailto:cag@fondationbellan.org)

## MISSIONS ET OBJECTIFS



### MISSIONS GÉNÉRALES

Le CAG propose des services et des locaux adaptés à un accompagnement pédagogique, professionnel, éducatif et thérapeutique. Il offre à chaque jeune un accompagnement global et personnalisé en fonction de ses besoins, de ses attentes et de son projet, en lien avec vous. L’objectif est de mettre en œuvre les moyens et les outils qui lui permettent d’acquérir la plus grande autonomie possible pour sa future vie d’adulte.

Soigner

Accueillir

Former

Éduquer

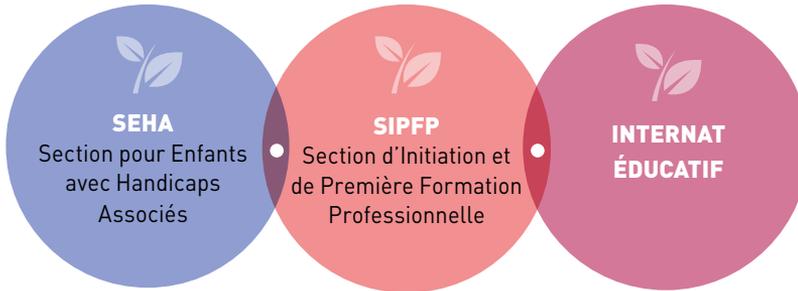
Insérer



QUI SOMMES-NOUS ?



## NOTRE ORGANISATION



### LA SECTION POUR ENFANTS AVEC HANDICAPS ASSOCIÉS : **SEHA**

Cette section accueille **15 jeunes présentant une surdité moyenne, sévère ou profonde associée à d'autres types de handicaps.**

#### Les principaux objectifs :

- Acquisition d'outils pour une communication (Langue des Signes Française et/ou oral) ;
- Développement de l'autonomie et de la socialisation ;
- Approche des prérequis scolaires ;
- Travail sur des repères dans le temps et l'espace ;
- Préparation à l'orientation vers des structures pour adultes (Maison d'accueil spécialisé, foyer de vie ...) et l'organisation de stages découverte.



---

## LA SECTION D'INITIATION ET DE PREMIÈRE FORMATION PROFESSIONNELLE : **SIPFP**

LA SIPFP reçoit **30 jeunes présentant une surdité et ayant des difficultés d'apprentissage**, mais capables, une fois adultes, de travailler en secteur ordinaire ou protégé. Cette section est également destinée aux **allophones** (jeunes nouvellement arrivés en France). La déficience auditive peut être associée à d'autres handicaps ou situations particulières. Elle nécessite une scolarisation en milieu adapté.

### Les principaux objectifs :

- Développement de la communication ;
- Approfondissement des règles de socialisation et de l'autonomie dans la vie quotidienne ;
- Enseignement des savoirs scolaires ;
- Apprentissages professionnels au sein d'ateliers (menuiserie et cuisine) ;
- Définition d'un projet professionnel avec le jeune et sa famille et préparation à l'orientation vers les structures pour adultes (entreprises ordinaires, adaptées ou protégées).

Certains jeunes poursuivent un apprentissage diplômant comme le Certificat d'Aptitude Professionnel (CAP).



15 places  
SEHA

30 places  
en SIPFP



Depuis 2018 une convention a été signée avec le Casnav (Centre académique pour la scolarisation des enfants nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs). Elle permet l'accueil de jeunes allophones, qui n'ont pas pour langue maternelle la langue française et ne connaissent pas la Langue des Signes Française (LSF).

---



## QUI SOMMES-NOUS ?

**10 places  
en internat**

## L'INTERNAT ÉDUCATIF

L'internat de **10 places** fonctionne du lundi au vendredi. **Votre enfant peut y être accueilli, à temps plein ou partiel, selon son projet.** Des éducateurs interviennent en binôme ainsi qu'un surveillant de nuit.

Cette offre répond à l'éloignement géographique de familles, au besoin de répit familial, au besoin de socialisation et d'autonomie des jeunes.

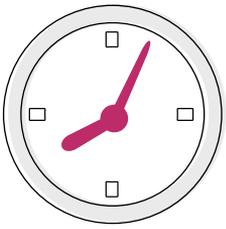
La vie en groupe favorise la communication et participe à la responsabilisation.

Les éducateurs invitent les jeunes à participer à la vie quotidienne (préparation des repas, vaisselle, rangement...) et à acquérir des notions favorisant leur autonomie (hygiène, transports, achats...).

Pour contribuer à l'épanouissement des jeunes, des activités culturelles, sportives et artistiques leur sont proposées.



*L'autonomie est un axe fort  
de l'accompagnement de  
l'établissement*

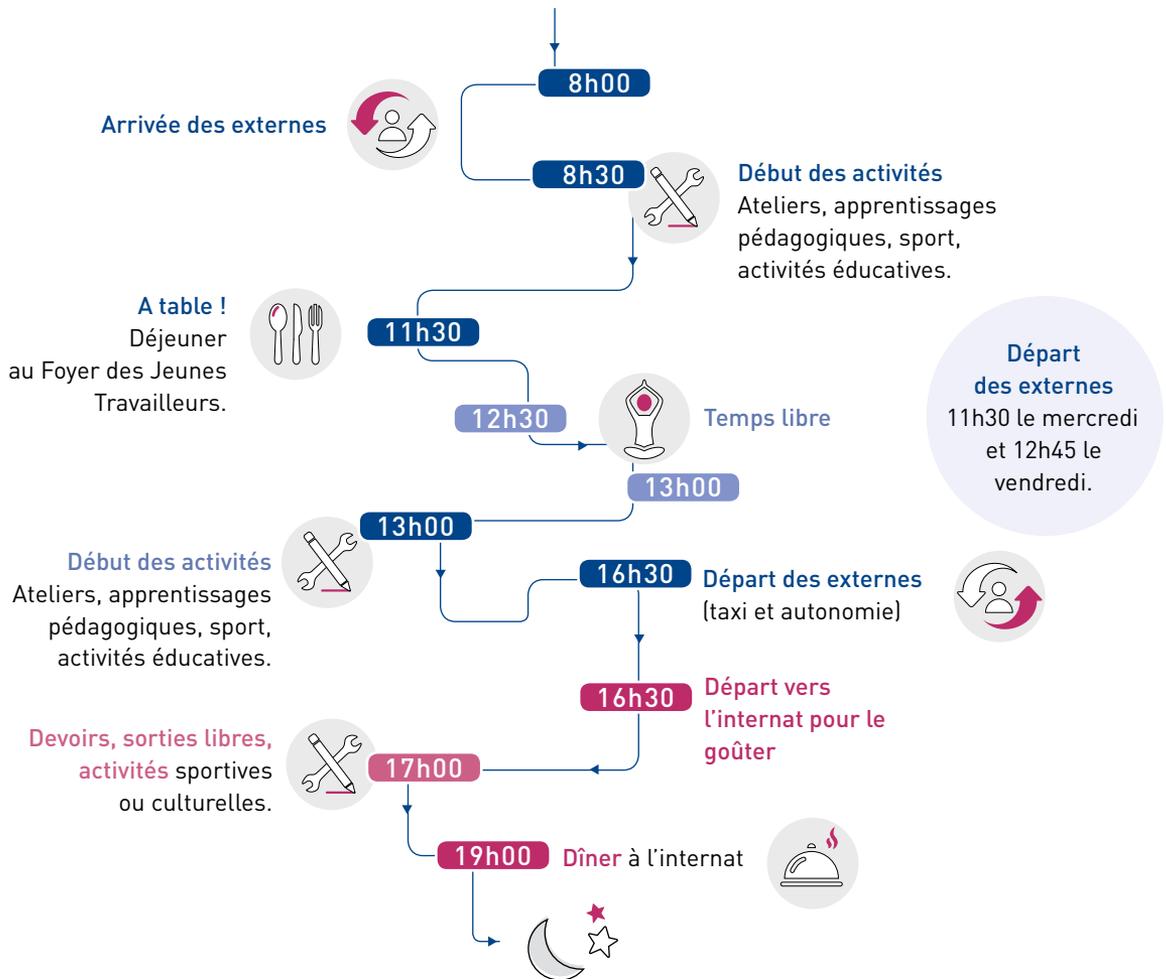


# UNE JOURNÉE TYPE



**7h Réveil à l'internat**

Petit déjeuner, toilette, habillage



**21h00 À 22h00 : AU LIT !**

(l'heure peut varier selon les jeunes et leur âge)



# VOTRE ACCOMPAGNEMENT

## AU SEIN DU CENTRE

### UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL



Le centre propose et développe des apprentissages et des soins adaptés aux besoins et aux capacités de chacun.

#### MAITRISE D'UNE LANGUE

L'action première de l'établissement est d'offrir aux jeunes des moyens de communication : langue française orale et écrite et /ou Langue des Signes Française. Pour ce faire, nous nous appuyons sur des outils de communication : photos, images, pictogrammes, pictogestes....

#### PÉDAGOGIQUE

L'équipe pédagogique travaille avec les projets éducatifs, préprofessionnels et de rééducations. Elle propose l'apprentissage du français, des mathématiques et des disciplines d'éveil, à partir des référentiels adaptés des programmes de l'Éducation nationale.

Afin de communiquer au sein de votre famille et dans le cadre du projet de soin de votre enfant, le centre vous propose, ainsi qu'aux partenaires, des **cours gratuits de Langue des Signes Française** dans ses locaux.





*Des professionnels spécialisés et expérimentés interviennent dans chaque domaine”*



### MÉDICAL, PARAMÉDICAL ET THÉRAPEUTIQUE

Le suivi médical est assuré par un médecin ORL et un médecin psychiatre.

Une rééducation auditive est assurée par des orthophonistes. Des psychomotriciens peuvent intervenir selon les besoins.

Des suivis individuels et collectifs sont proposés par la psychologue et des évaluations psycho-cognitives réalisées tout au long du parcours de votre enfant.

### SOCIAL

Vous pouvez être accompagné lors de vos démarches administratives (dossier MDPH, obtention d'allocations diverses...) et d'orientation. En cas de difficulté particulière, vous pouvez être dirigé vers les services sociaux départementaux.

### SPORTIF

Des intervenants dispensent des séances de sport adapté (équithérapie, escrime, natation).

**Le Centre peut vous conseiller concernant l'accès, le financement et l'utilisation des dispositifs d'appareillage (appareil et/ou implants). Ils sont très coûteux et nécessitent mise au point, essais, entretien régulier et assurances.**

## LE PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ

Si votre enfant nécessite un suivi médical particulier, un projet d'accueil individualisé (PAI) vous sera demandé. Ce document, établi avec votre médecin traitant, reprend les consignes adaptées à la pathologie de votre enfant, à appliquer en collectivité (régime alimentaire, dispenses d'activités, ordonnances etc.) ainsi que les protocoles d'urgence à mettre en oeuvre.

Il est à renouveler tous les ans.



Un livret de suivi remis à chaque jeune de la SIPFP lui permet de suivre l'évolution de son parcours.

## L'ACCOMPAGNEMENT À LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU SEIN DE LA SIPFP

Le CAG a pour mission d'apporter des compétences pratiques et théoriques selon les possibilités de chaque jeune.

### UN PARCOURS PRÉ-PROFESSIONNALISANT

La section SIPFP propose des apprentissages théoriques et pratiques en ateliers (500 heures par an) à partir :

- du socle commun des référentiels des Certificats d'Aptitudes Professionnelles (CAP) validés par l'Éducation nationale ;
- des référentiels de compétences déclinés par le dispositif Différent et Compétent.

Les formations professionnelles sont organisées autour de 2 ateliers inscrits dans les plannings des élèves selon leur projet : la menuiserie et la cuisine.

Ces ateliers ont pour objectif la délivrance d'attestations de certification des compétences acquises et sont accompagnés de périodes de stage (150 heures par an).

### UN PARCOURS DÉCOUVERTE

Pour les jeunes de la SIPFP à partir de 16 ans ne pouvant accéder à la démarche de pré-professionnalisation, des stages de découverte, d'orientation et de pratiques sont organisés au sein des ateliers proposés par le centre mais également en milieu ordinaire (cuisine collective ou adaptée, atelier conditionnement en Esat) dans des entreprises partenaires. Ceci afin de les sensibiliser au milieu du travail ou de favoriser leur recrutement dans une entreprise protégée ou ordinaire selon leurs capacités.

*Le dialogue avec les familles et les jeunes est au cœur de notre projet global d'accompagnement*



## LIEN AVEC LES FAMILLES

### CARNET DE LIAISON POUR LES JEUNES DE LA SEHA

Un carnet de liaison est remis à chaque jeune de la SEHA. Soyez attentifs aux informations qu'il contient et n'hésitez pas à l'utiliser pour communiquer avec nous.

### RÉUNIONS, RENCONTRES ET BILANS

Une rencontre avec l'ensemble des familles et des professionnels concernés est organisée une fois par an.

Vous pouvez solliciter un rendez-vous avec l'équipe du centre à tout moment en contactant la cheffe de service.

En début de chaque rentrée scolaire, la famille signe un nouveau contrat de séjour et renseigne le dossier administratif.

La participation de la famille est indispensable pendant toute la durée de l'accompagnement du jeune. Elle sera systématiquement associée au PPA (projet personnalisé d'accompagnement).

Pour tous les jeunes âgés de 17 ans et plus et leur famille, des réunions d'orientation sont organisées afin de présenter les structures adultes avec des témoignages d'expérience d'anciens jeunes et de familles.

La fête de fin d'année scolaire est également un moment joyeux et chaleureux et l'occasion de tous se retrouver.



### Actualités du Centre Augustin Grosselin

Vous pouvez suivre nos événements, ateliers, sorties et découvrir en images les activités des jeunes sur notre site : <http://www.bellan.fr>, rubrique **Enfants et jeunes, sous-rubrique Éducation et enseignement spécialisés pour enfants et jeunes en situation de handicap / Centre Augustin Grosselin.**



“  
La qualité de  
l'accompagnement  
repose sur la  
pluridisciplinarité  
des équipes et le  
professionnalisme  
des salariés.”

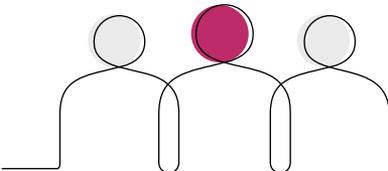


# LES ÉQUIPES

À VOTRE SERVICE

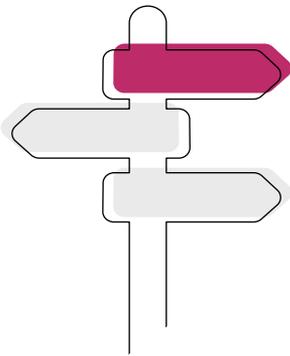


*Un accompagnement pluridisciplinaire, transversal et global*





# VOTRE PARCOURS



## RÉFÉRENT

Chaque jeune a un référent, nommé et présenté au jeune et à sa famille. Il veille, en collaboration avec le chef de service, à la mise en place de son projet personnalisé d'accompagnement (PPA), en assure la cohérence et la continuité.

Le référent est la personne « repère » pour le jeune, sa famille et les professionnels impliqués dans le PPA.

## 1

### LA PRÉ-ADMISSION

1. La famille, l'établissement dans lequel séjourne le jeune, la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ou encore les services sociaux pour les allophones, adresse un dossier de demande d'admission.
2. Un rendez-vous est pris entre le jeune, sa famille, la direction et le médecin psychiatre pour présenter le centre et échanger sur les attentes de chacun.
3. Un rendez-vous est organisé avec le médecin ORL et l'assistante sociale pour évaluer le profil et finaliser le dossier administratif.
4. Lorsqu'une admission peut être envisagée, une semaine d'observation pluridisciplinaire est organisée sur site.

## 2

### L'ADMISSION

L'admission intervient en fonction des places disponibles, des attentes et besoins du jeune et de sa famille et après notification de la MDPH.

La famille et le jeune sont invités à finaliser le dossier administratif et signer le contrat de séjour qui précise les modalités d'accueil et d'accompagnement.

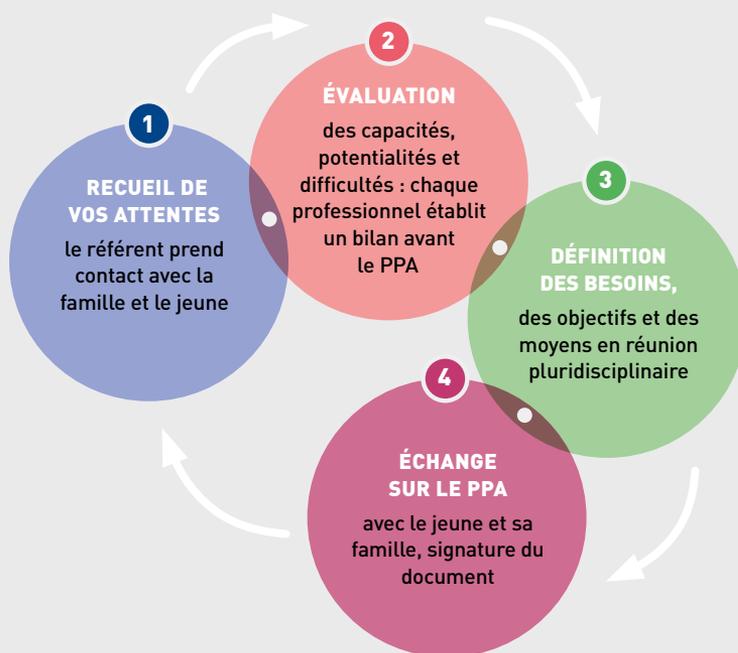
# 3

## LE PROJET PERSONNALISÉ D'ACCOMPAGNEMENT

Un bilan, regroupant les objectifs et les actions à mettre en place, permet de déterminer la section la plus adaptée au profil du jeune (SIPFP ou SEHA) et de définir les premiers éléments du PPA. Celui-ci est co-construit avec l'équipe et la participation active du jeune et de sa famille.

Il prend en compte ses besoins, ses souhaits et ceux de ses parents. Il définit un projet cohérent pour le jeune en lien avec les moyens de l'établissement. Il est signé par les trois parties. Dans les 6 mois au plus tard suivant l'admission, l'établissement finalise le 1<sup>er</sup> PPA, réévalué tous les ans.

### Les rendez-vous du Projet Personnalisé d'Accompagnement





## VOTRE PARCOURS

**CHANGEMENT DE SITUATION**

**Les parents s'engagent à nous signaler dans les plus brefs délais tout changement** de situation familiale, d'adresse et de téléphone, et toute décision affectant le projet de l'enfant :

- démarches engagées,
- autres prises en charge sollicitées,
- renouvellement ou changement de traitement avec remise systématique d'une copie des ordonnances,
- autres précautions ou contre-indications.

**4****LE SERVICE D'ORIENTATION ET DE SUITE**

Le service d'orientation et de suite accompagne tous les jeunes dans leur orientation scolaire et professionnelle en les aidant à effectuer des choix d'avenir réalistes.

**La réflexion sur le projet d'orientation** est engagée très rapidement en lien étroit avec la famille. Pour la majorité des jeunes, les projets d'orientation se déroulent sur plusieurs années.

**Le projet du jeune, ses compétences, la formation acquise, les stages** auxquels il a pu participer, sont autant d'éléments pris en considération pour accompagner sa sortie de l'établissement.

Quelle que soit l'orientation mise en place, ce service suit les jeunes autant que nécessaire jusqu'à 20 ans et jusqu'à 3 ans après leur sortie.

Un dossier de sortie est remis lors du départ. Ce guide recense tous les documents administratifs, les démarches et adresses utiles pour la vie privée et professionnelle et l'ensemble des rapports élaborés pour chaque jeune tout au long de son parcours au centre.

*Un interprète en langue des signes française (LSF) ou en langue d'origine peut vous accompagner dans ces différentes étapes "*





# VIE QUOTIDIENNE

## AU CENTRE AUGUSTIN GROSSELIN



### POUR TOUS

#### LES HORAIRES / ABSENCES / RETARDS

La présence des jeunes est obligatoire lors des jours prévus au calendrier d'ouverture de l'établissement. Les horaires doivent être respectés dans l'intérêt de tous. Tout absence ou retard doit être signalé rapidement à l'accueil du centre par la famille avec un justificatif.

#### LES REPAS

Horaires du déjeuner : entre 11h30 et 12h30. Les repas sont adaptés aux régimes alimentaires, signalés et validés par le médecin. Ils sont servis au Foyer de Jeunes Travailleurs.

#### LE TÉLÉPHONE

L'utilisation du téléphone portable, des tablettes et jeux est interdite dans le centre.

#### LES VÊTEMENTS

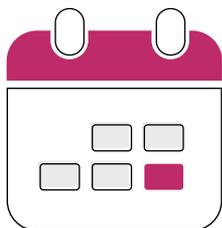
Une tenue correcte et décente est exigée. Pour les ateliers, les tenues sont fournies par le centre. Un chèque de caution est demandé aux familles.

#### LES SORTIES COLLECTIVES

Des sorties culturelles, sportives et de découverte de lieux professionnels sont proposées et encadrées par les professionnels du centre.

#### INTERNET

Le CAG ne fournit pas d'accès internet wifi. Seule la salle informatique est équipée d'une connexion, dans le cadre de cours ou d'ateliers.



**TEMPS PARTIEL**  
L'internat propose un accueil à temps partiel selon les disponibilités.



### TRANSPORT

Selon l'évaluation des besoins de votre enfant, l'établissement peut organiser le transport entre le domicile et le centre. Durant son parcours au centre, un travail sur l'autonomie dans les transports peut être réalisé avec l'aide des familles.

### LES CHAMBRES

L'internat dispose d'une chambre individuelle et de 4 chambres collectives pour deux à quatre jeunes. Chacun peut personnaliser son espace personnel et doit le tenir rangé.

### SALLES DE BAIN

3 salles de bains individuelles sont équipées d'une douche, dont une est accessible aux personnes à mobilité réduite.

### SALLE COMMUNE

Elle est décorée par les jeunes et dispose d'un coin bibliothèque, de jeux et d'un coin salon avec télé. Elle est accessible pendant les heures d'ouverture de l'internat.

### AIDE AUX DEVOIRS

Elle est proposée aux jeunes, selon les besoins.

### SORTIE

Les jeunes les plus autonomes peuvent sortir dans le quartier après le goûter et les devoirs, en accord avec les parents et les éducateurs.

## À L'INTERNAT



### ACTIVITES

Le mercredi après-midi, différentes activités culturelles et sportives sont proposées. Les inscriptions sont réalisées par le centre et le règlement des cotisations est demandé aux familles en début d'année scolaire. Des projets culturels sont aussi organisés toute l'année (ateliers, spectacles...).

### TABLEAU DES RESPONSABILITÉS

Les tâches de la vie quotidienne auxquelles chaque jeune prend part à tour de rôle sont inscrites sur le tableau des responsabilités (aide à la cuisine, mise du couvert débarrassage, rangements etc.).

### TÉLÉPHONE / TABLETTE

L'internat autorise portable et tablette de manière encadrée et selon le règlement de fonctionnement de l'internat.

### INTERNET

Un poste informatique avec un accès internet est disponible dans la salle de vie commune. Son utilisation est encadrée par les éducateurs.



## LES RÈGLES DE VIE

### POUR LA SÉCURITÉ DE VOTRE ENFANT ET CELLE DES AUTRES

Les règles de vie sont détaillées dans le règlement de fonctionnement qui est remis au jeune et à sa famille lors de l'admission.

**Nous vous rappelons les principales règles de vie :**

- Chaque jeune et chaque adulte doit s'efforcer d'adopter une conduite correcte avec autrui et respectueuse des droits de chacun,
- Ne pas se mettre ou mettre les autres en danger,
- Exercer sa liberté d'expression dans la limite du bon fonctionnement de l'établissement et du respect des valeurs républicaines,
- S'interdire tout recours à la violence physique et verbale : tout geste ou propos violent, raciste, à connotation sexuelle, injurieux, méprisant envers l'autre est proscrit (obligation de respecter les jeunes, les familles et les professionnels),
- Faire preuve de politesse et avoir une attitude décente en toutes circonstances.

### LES URGENCES

Chaque année, les parents ou le responsable légal signent une autorisation permettant au personnel de faire appel à un service d'urgence en cas de nécessité.

Dans tous les cas d'urgence, de danger, la direction prend les mesures nécessaires à la garantie de la sécurité de chaque jeune. La famille est obligatoirement avertie dans les meilleurs délais.

### LES MÉDICAMENTS

- Seuls les médicaments pour lesquels une prescription médicale a été communiquée au centre peuvent être administrés.
- Tout bilan médical est à transmettre au médecin psychiatre.



**Vous devez prendre connaissance du règlement de fonctionnement à votre arrivée.**

## ASSURANCES OBLIGATOIRES



### L'ÉTABLISSEMENT A SOUSCRIT LES ASSURANCES SUIVANTES :

#### Responsabilité civile

Afin de garantir les dommages corporels et matériels dans l'enceinte de l'établissement et lors des déplacements organisés par l'établissement relevant de la prise en charge institutionnelle.

#### Assurances multirisques

Incendie, bris de glace, de machines...

### RESPONSABILITÉ CIVILE PARENTALE

Vous devez souscrire un contrat d'assurance en responsabilité civile pour le cas où le jeune serait responsable de dommages causés à un tiers (autre enfant, personne extérieure, salarié ou bénévole).

Il est fortement recommandé aux familles de souscrire à une assurance de bris et de perte des appareillages auditifs et lunettes.

## MODALITÉS FINANCIÈRES



La prise en charge de votre enfant est financée à 100% par la sécurité sociale après accord de la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

#### A l'internat :

L'inscription à certaines activités hebdomadaires annuelles est à la charge des familles.





*Un lieu  
d'apprentissage et de  
socialisation pour les  
jeunes*





# NOS PARTENAIRES

Le centre développe activement des partenariats afin de proposer aux jeunes des activités diversifiées ainsi que des outils et du matériel ou le financement d'actions de mécénat.

## ● POUR L'INSERTION CULTURELLE ET SPORTIVE



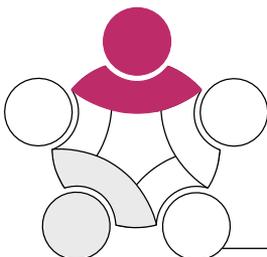
La Ville de Paris facilite l'accès à ses infrastructures : bibliothèques, piscines, terrains de sport...

Avec nos partenaires, les jeunes participent à des ateliers pédagogiques : **La Cité des sciences et de l'industrie de la Villette, Le Jeu de Paume, le Grand Palais, le Musée du Luxembourg.**

Chaque visite d'exposition est préparée et fait l'objet d'un travail qui se poursuit dans les groupes et les ateliers.

Il en va de même lorsque les jeunes assistent à une représentation théâtrale.

Nous participons chaque année à l'évènement organisé par l'association **Premiers de cordée au Stade de France.**





### ● POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET SCOLAIRE

Le centre a noué des partenariats privilégiés avec des entreprises privées pour l'accueil de jeunes en stage ainsi que des actions de mécénat (**1000 et 1 signes, la Troclette, Elior...**)

Des jeunes sont accueillis en immersion professionnelle une fois par mois au sein de l'Esat "**Les gémeaux d'Emerainville**".

Dans le cadre de sa démarche de validation des compétences, le centre a signé une convention avec un établissement régional d'enseignement adapté : l'**Erea Alexandre Dumas** (spécialisé en cuisine) et s'inscrit dans le dispositif **Différent et Compétent** (reconnaissance des acquis de l'expérience dans des domaines plus variés).



### ● POUR L'ACCOMPAGNEMENT MÉDICO - SOCIAL

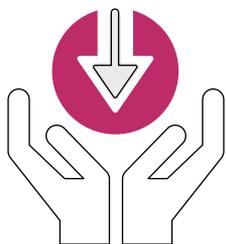
Le centre a des liens privilégiés avec des cabinets d'orthophonistes en libéral, avec l'**Utes (Unité Thérapeutique Enfance et Surdit )** et les services de l'**Aide sociale   l'enfance (Ase)**.

Il est membre actif du **R seau Francilien Surdit  (RFS)**.

Une convention a  t  sign e avec l'**INJS (Institut national des jeunes sourds de Paris)** dans le cadre de l'orientation des jeunes allophones.



# VOTRE PARTICIPATION



Institution à but non lucratif et laïque, la Fondation Léopold Bellan accueille ou accompagne, sans distinction d'origine, d'appartenance religieuse ou de moyens, les personnes qui la sollicitent. Son action repose sur des valeurs de solidarité, de fraternité, de respect de la personne dans son altérité et son intégrité.

## Une implication dans la vie de l'établissement !

### Le conseil de la vie sociale

Instauré depuis 2005, le Conseil de Vie Sociale (CVS) est une instance consultative et de proposition des jeunes et de leurs familles.

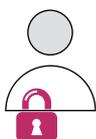
Composé d'un représentant de la direction, des représentants des usagers, des représentants des familles, des salariés et d'un représentant de la Fondation Léopold Bellan, le CVS se réunit 3 fois par an.

Il transmet des informations sur la vie et les projets de l'établissement, recueille les attentes et les propositions des jeunes et de leur famille, apporte dans la mesure du possible des réponses et propose des actions.

### Les enquêtes de satisfaction

Le centre mène des enquêtes de satisfaction chaque année auprès des jeunes et des familles. Ces questionnaires recueillent les satisfactions et insatisfactions de chacun. L'établissement identifie ainsi des axes d'amélioration pour renforcer la qualité de l'accompagnement.

# VOS DROITS ET VOTRE PROTECTION



## LE SECRET PROFESSIONNEL

**Vous avez droit au respect de votre vie privée et au secret des informations personnelles.**

Pour bien vous accompagner et vous prendre en charge, les professionnels de l'établissement peuvent échanger entre eux des informations vous concernant. S'ils n'appartiennent pas à la même équipe de soins ou s'ils communiquent à votre sujet avec des partenaires extérieurs, ils doivent au préalable solliciter votre consentement (et/ou celui de votre représentant légal). À tout moment, vous pouvez vous opposer à ce partage d'informations.

## L'ACCÈS AU DOSSIER



**Dès votre admission dans l'établissement, les informations concernant votre accompagnement sont recueillies dans un dossier personnel confidentiel.**

Vous et vos parents (ou votre représentant légal) pouvez y avoir accès en en faisant la demande au directeur. Si vous êtes majeur, vous pouvez y avoir accès directement. Dans les deux cas, un accompagnement à la lecture de ces documents vous sera proposé.





### La personne de confiance

À votre majorité, vous pourrez désigner une personne de confiance (un parent, un proche ou votre médecin traitant). Vous pourrez consulter cette personne si vous rencontrez des difficultés dans la connaissance et la compréhension de vos droits. Elle pourra vous accompagner dans vos démarches, assister à des entretiens médicaux afin de vous aider dans vos décisions.



## LE DROIT D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION

Les données vous concernant, strictement nécessaires à votre accompagnement, font l'objet d'un traitement automatisé mis en œuvre par l'établissement conformément aux dispositions du règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (Loi Informatique et Libertés).

Vous ou votre représentant légal disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement, d'opposition et de limitation au traitement de vos données, selon le fondement juridique du traitement. Nous pouvons être amenés à continuer à traiter vos données personnelles en dépit de l'exercice de votre droit à l'effacement, à l'opposition ou à la limitation au traitement de vos données si nous avons un intérêt légitime à le faire ou si des dispositions réglementaires nous contraignent à conserver vos données. **Vous pouvez faire valoir vos droits**, en justifiant de votre identité, directement à l'adresse électronique suivante :

[rgpd@fondationbellan.org](mailto:rgpd@fondationbellan.org)

ou par courrier à : **Fondation Léopold Bellan**  
-DPO- 64, rue du Rocher - 75008 Paris.

## VOS VOIES DE RECOURS



### LA PERSONNE QUALIFIÉE

Vous pouvez faire appel, en vue de faire valoir ces droits, à une personne qualifiée. Cette dernière est à choisir sur une liste établie par les pouvoirs publics (le représentant de l'État dans le département, le directeur général de l'Agence Régionale de Santé -ARS- et le président du Conseil départemental). Vous trouverez cette liste annexée au livret d'accueil avec indication des modalités pour prendre contact avec la personne choisie.



*La Fondation Léopold Bellan s'engage auprès de chaque personne accompagnée, de sa famille ou de son représentant légal à exercer ses missions dans le respect de la personne et de ses droits : dignité, intégrité, protection, respect de la singularité de chacun et de sa vie privée.”*

### LE MÉDIATEUR DE LA CONSOMMATION

Le Code de la consommation vous reconnaît, en tant que consommateur- le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige. Vous trouverez, en annexe du livret d'accueil, le nom et les coordonnées de l'association de médiateurs, reconnue par la Commission d'Évaluation et de Contrôle de la Médiation de la Consommation (CECMC - [www.mediation-conso.fr](http://www.mediation-conso.fr)), avec laquelle la Fondation Leopold Bellan a conventionné et que vous pouvez contacter en vue d'une médiation.

### LE DÉFENSEUR DES DROITS

Le Défenseur des droits est une autorité administrative indépendante chargée de veiller à la protection des droits et des libertés des personnes et de promouvoir l'égalité. Vous pouvez vous en saisir, si vous et/ou vos parents (ou représentant légal) vous estimez lésé dans vos droits et libertés par le fonctionnement d'un établissement public ou d'un organisme investi d'une mission de service public.

<https://www.defenseurdesdroits.fr>

### LE NUMÉRO D'APPEL “ALLO ENFANCE EN DANGER”

Le 119 est le numéro dédié à la prévention et à la protection des enfants et adolescents en danger ou en risque de l'être.

Ce service d'accueil et d'écoute téléphonique est ouvert 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. L'appel est gratuit et confidentiel. Ce numéro est affiché dans l'établissement.



**119**  
“Allo Enfance  
en Danger”



# LA FONDATION LÉOPOLD BELLAN



**Fondation Léopold Bellan**  
**64, rue du Rocher**  
**75008 Paris.**  
**01 53 42 11 50**  
**[fondation@fondationbellan.org](mailto:fondation@fondationbellan.org)**  
**[www.bellan.fr](http://www.bellan.fr)**

## La Fondation Léopold Bellan est l'organisme gestionnaire du Centre Augustin Grosselin

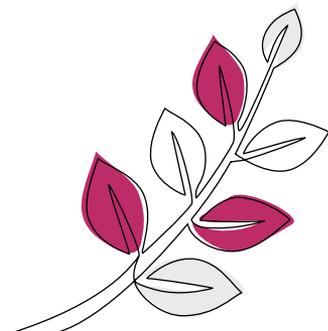
Depuis sa création en 1884, la Fondation Léopold Bellan – association reconnue d'utilité publique en 1907, puis comme fondation en mai 1996 –, s'est donnée pour mission de faire face aux enjeux de santé, sociaux et médico-sociaux.

Elle gère 72 établissements regroupant 4500 lits et places et réalise plus de 300 000 heures d'aide à domicile par an, apportant les réponses les mieux adaptées à la prise en charge des besoins :

- des très jeunes enfants,
- des enfants, jeunes et adultes en situation de handicap mental, psychique ou sensoriel,
- des enfants et jeunes en danger ou en difficulté sociale,
- des malades,
- des personnes âgées.

**Plus de 2 500 professionnels y travaillent, ainsi que 300 bénévoles qui offrent leur temps et leur énergie pour contribuer à développer et améliorer le lien social.**

Principalement implantée en région parisienne (75, 77, 78, 91, 92, 93, 94), la Fondation est également présente dans l'Oise (60), l'Eure-et-Loir (28) et l'Indre-et-Loire (37). L'ensemble des établissements sanitaires de la Fondation Léopold Bellan sont certifiés par la Haute Autorité de Santé. Tous ses établissements sociaux et médico-sociaux ont satisfait à l'évaluation externe réalisée par des organismes habilités.





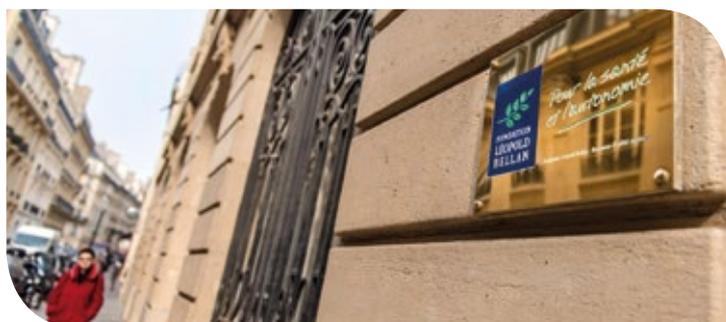
## L'ENGAGEMENT QUALITÉ : UNE DÉMARCHE ESSENTIELLE POUR LA FONDATION

La qualité du service selon les principes de bienveillance est un engagement fondamental de la Fondation Léopold Bellan. Toutes les personnes exerçant dans ses établissements et services (salariés, bénévoles et volontaires du service civique) y sont tenues.

### RESPECTER LA PERSONNE ET SON HISTOIRE, SA DIGNITÉ ET SA SINGULARITÉ

La Fondation est attentive à ce que les professionnels respectent la dignité et la sensibilité des personnes accueillies, leur parcours et leurs besoins.

Cette démarche se traduit dans la charte nationale relative aux droits et libertés de la personne et de la charte de prévention de la maltraitance de la Fondation. Celle-ci définit la maltraitance comme un acte, un propos, une attitude ou une omission, intentionnel ou non, physique ou psychique, orienté contre autrui et portant atteinte à l'intégrité de la personne. Elle précise les règles de conduite des salariés, bénévoles et volontaires du service civique de la Fondation pour prévenir la maltraitance.



**En 2015, la Fondation s'est dotée d'un Comité éthique.**

Tous les métiers de la Fondation y sont représentés. Il est présidé par la Vice-Présidente de la Fondation. Le Comité éthique porte une attention particulière aux valeurs et pratiques vécues dans les établissements de la Fondation et permet une réflexion collective et neutre sur les situations complexes ou récurrentes pour lesquelles aucune réponse satisfaisante n'a jusqu'à présent été trouvée par les équipes.



LA FONDATION LÉOPOLD BELLAN

## ÉCOUTER LA PERSONNE ET FACILITER SON EXPRESSION

Les professionnels de la Fondation encouragent l'expression de la personne accompagnée quel que soit son handicap, son niveau de dépendance ou son âge. En application de la loi, les personnes et leurs familles disposent de représentants auprès du conseil de la vie sociale. Elles sont également représentées au sein du Comité éthique.

Par ailleurs, la Fondation entretient depuis toujours des liens étroits avec les associations d'usagers ou de familles d'usagers.

## ACCOMPAGNER GLOBALEMENT

La qualité de l'accompagnement repose sur le professionnalisme des salariés et sur la pluridisciplinarité des équipes. Pour cela, la Fondation mène une politique de formation dynamique afin d'adapter les compétences des professionnels à l'évolution des besoins des personnes, procède à une évaluation - interne et externe - régulière des pratiques, conduit des groupes de travail pour améliorer la prise en charge. Chaque fois que nécessaire, une collaboration est menée avec tous les autres acteurs locaux intervenant dans le champ sanitaire ou social et médico-social.

*Une attention particulière est portée à la parole de l'utilisateur et à celle de sa famille ou de son représentant légal. Des temps d'échanges organisés favorisent l'expression des attentes, souhaits, doutes et interrogations des personnes et l'ajustement en continu de l'accompagnement."*

Comité de rédaction :  
Centre Augustin Grosselin  
Léopold Bellan - Paris 14<sup>e</sup>,  
Aurélié Drouet (Directeur Qualité  
- Gestion des risques), Léa  
Chaize (Chargé Qualité - Gestion  
des risques), Isabelle Guardiola  
(Journaliste). Photographies :  
©Hamid Azmoun et DR.  
Imprimé à l'ESAT Léopold Bellan  
78 360 Montesson en juillet 2021.  
Conception et réalisation :  
DuoProd / Nadja Cohen



## PARIS 14<sup>E</sup>

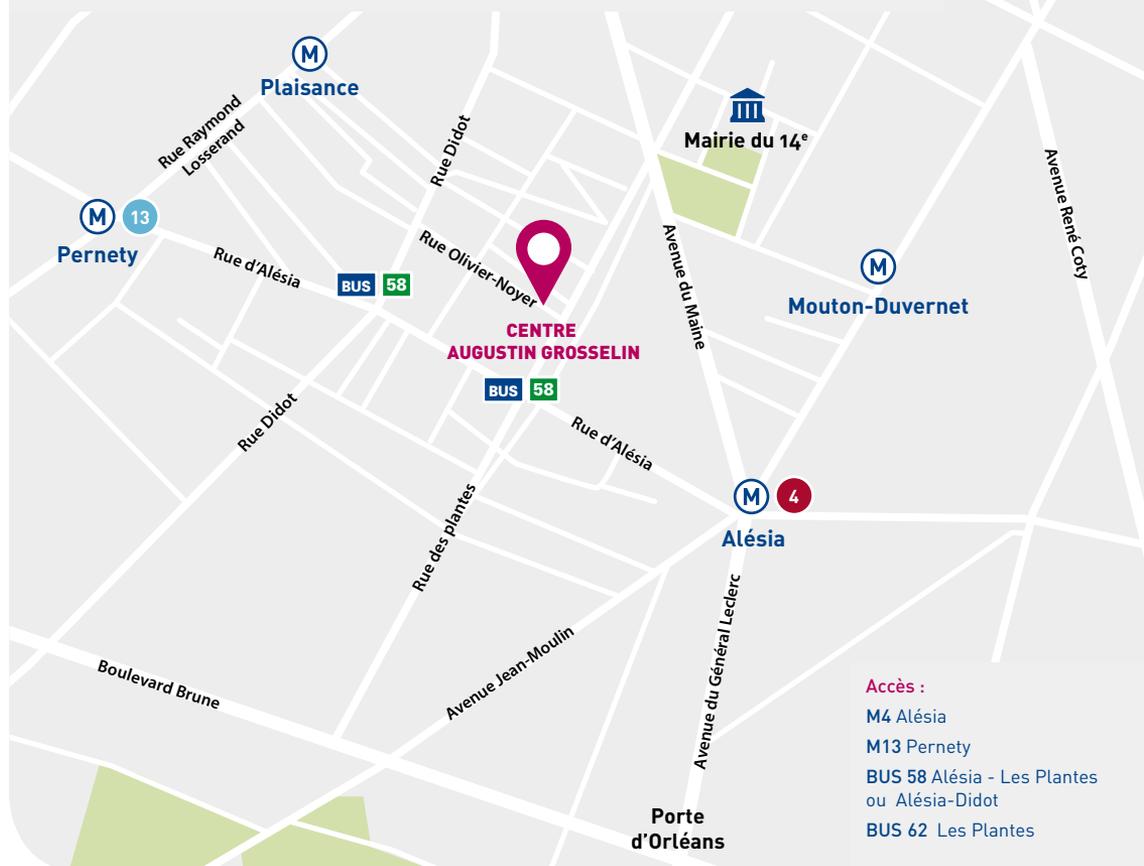
### CENTRE AUGUSTIN GROSSELIN LÉOPOLD BELLAN

5-15, rue Olivier Noyer - 75014 PARIS

01 45 45 46 76 - Fax : 01 45 45 41 57

cag@fondationbellan.org

[www.bellan.fr](http://www.bellan.fr) / Enfants et jeunes / Éducation et enseignement spécialisés  
d'enfants et de jeunes en situation de handicap



*Pour la santé  
et l'autonomie*

**FONDATION LÉOPOLD BELLAN**  
RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Siège : 64, rue du Rocher - 75008 Paris

01 53 42 11 50

[fondation@fondationbellan.org](mailto:fondation@fondationbellan.org)



[www.bellan.fr](http://www.bellan.fr)